

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 février 2025

n° 001-25

Objet : *RS - Avenant n° 1 au marché de gestion de l'aire de grand passage de La Ravoire*

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Thierry Repentin - de Alain Caraco à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fresso - Philippe Gamen - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 13 février 2025

délibération n° 001-25

objet **RS - Avenant n° 1 au marché de gestion de l'aire de grand passage de La Ravoire**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que le marché de gestion de l'aire de grand passage, de l'aire d'accueil de la Boisse et des terrains familiaux sur l'ensemble de l'agglomération a été attribué à Saint-Nabor Services.

La gestion de l'aire de grand passage est prévue du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année.

Le présent avenant a pour objet d'ajouter la prestation de gestion administrative, coordination, entretien et maintenance de l'aire pour le mois d'octobre 2024.

En effet, l'instruction du ministère de l'intérieur relative à la « préparation des stationnements des grands groupes de gens du voyage pour l'année 2024 » a demandé aux collectivités de maintenir ouvertes leurs aires de grand passage durant le mois d'octobre, compte tenu des Jeux olympiques et paralympiques qui se sont déroulés durant l'été.

Au global, cette adaptation représente une plus-value de 5 292,00 € HT, soit + 2,24 % par rapport à la période initiale du marché, ou + 0,56 % par rapport à sa durée maximale de 4 ans. Le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant de la période initiale du marché (du 22/04/2024 au 21/04/2025)	235 996,00 € HT
Dont montant total initial de la prestation de gestion de l'aire de grand passage à La Ravoire (du 22/04/2024 au 30/09/2024 et du 01/04/2025 au 21/04/2025)	31 752,00 € HT
Montant de l'avenant n° 1 (prolongation de la gestion jusqu'au 31/10/2024)	5 292,00 € HT
Nouveau montant de la période initiale du marché	241 288,00 € HT
Nouveau montant du marché sur 4 ans	949 276,00 € HT

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 portant délégation de compétences au Bureau en matière d'accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT, et leurs avenants,

Vu le marché n° 240028 de gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 14 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché de gestion de l'aire de grand passage de La Ravoire,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout autre pièce à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **001-25**

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 1 au marché de gestion de l'aire de grand passage de La Ravoire
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33135H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33135H1

Date de transmission en Préfecture :	17 février 2025
Date de réception en Préfecture :	17 février 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 17 février 2025